

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2012

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Florence PESENTI, Christine COTTIN , Pascal BRUNET, Jean-François BOUVAT Jacques L'HUILLIER, Frédéric BOLMONT Marie Danielle ARNAUD.

Absente non excusée : Valérie EYMARD

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Rajout à l'ordre du jour en ouverture de séance :

Avenant n°1 au marché lot n°2 travaux petit appartement école - Entreprise Lemièrre

Approbation du procès verbal du 27/11/2012

Approuvé à l'unanimité.

Frais de secours station du Col du Rousset- Annulations en non valeur

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les titres de recette suivants :

Année 2009 : n° 12 bordereaux n° 1 pour un montant de 150,00 €- n° 41 bordereaux n° 3 pour un montant de 45,00 €- n° 82 bordereaux n° 6 pour un montant de 150,00 €- n° 90 bordereaux n° 6 pour un montant de 150,00 €.

Année 2010 : n° 32 bordereaux n° 4 pour un montant de 150,00 €- n° 77 bordereaux n° 7 pour un montant de 260,00 €

Année 2012 : n° 37 bordereaux n° 4 pour un montant de 160,00 €

Adopté à l'unanimité.

Mise à disposition du local de l'office du tourisme du Col du Rousset

Suite à la fermeture des bureaux de l'Agence Belle Rive sur le Col du Rousset en 2011, de nombreux propriétaires d'appartements situés dans les résidences de Nève, du Veymont et Super Rousset avaient sollicité l'agence Bellier Immobilier pour gérer la location de leurs biens. Claire Bellier avait demandé à ce titre de pouvoir utiliser les locaux de l'Office du Tourisme les Samedis pendant la période hivernale 2011-2012, ce qui avait été accepté contre une participation pour les charges, notamment d'électricité. Madame Bellier a renouvelé sa demande pour la saison hivernale 2012-2013. Une participation de 15 € par journée occupée sera demandée en fin de saison.

Adopté à l'unanimité.

Décision modificative n°2

SECTION D'INVESTISSEMENTS - DEPENSES				
Chap./Art.	Libellé	Voté	DM	BP
21	Immobilisations corporelles			
21578-101	Achat chargeur déneigement	13 634.00 €	0.40 €	13 634.40 €
23	Immobilisations constructions en cours			
2313-105	Aménagement travaux école	37 871.80 €	799.60 €	
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Dépenses imprévues investissement	0.00 €	-800.00 €	-800.00 €
TOTAL DM DEP.INVESTISSEMENT			0.00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Chap./Art.	Libellé	Voté	DM	BP
13	Atténuation de charges			
70	Produits des services			
73	Impôts et taxes			
73111	Contributions directes	140 500.00 €	8 679.00 €	149 179.00 €
74	Dotations et participations			
7411	Dotation forfaitaire	124 000.00 €	118.00 €	124 118.00 €
75	Autres produits gestion courante			
TOTAL DM REC.FONCTIONNEMENT			8 797.00 €	

Adoptée à l'unanimité

Budget réalisé

Le Maire présente l'état du réalisé du budget 2012 : l'ensemble des dépenses et des recettes, du fonctionnement et de l'investissement est passé en revue et respectent le prévisionnel.

Avenant n°1 au marché lot n°2 travaux petit appartement école - Entreprise Lemièrre

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prendre un avenant pour travaux supplémentaires.

Il est nécessaire de passer un marché complémentaire avec l'entreprise Lemièrre Michael comme suit, sur les bases d'un devis fournit :

Montant du marché initial	4.961,29 € HT soit	5.308,58 € TTC
Avenant n°1 au marché initial	681,00 € HT soit	728,67 € TTC
Nouveau montant du marché	5.642,29 € HT soit	6.037,25 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition d'avenant n°1 pour un montant de 681,00 € HT, ce qui porte le marché relatif au lot n° 2 à un montant de 5.642,29 € HT.

Questions diverses

***Attribution de subvention association Mirabile Visu**

L'association Mirabile Visu a fait une demande de subvention à la commune ayant pour projet l'aide au financement de leurs animations estivales 2013 : des concerts, une soirée cinéma plein air, une exposition et un stage de sculptures « récup'métal ».

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 700€ sur le budget de l'année 2013.

Adopté à l'unanimité.

***Attribution de subvention 2013 Restaurants du cœur**

Suite à la demande reçue du pôle des Restaurants du cœur de Saint-Jean-en-Royans, le Maire propose d'offrir une aide sur le budget du CCAS en bon d'achat d'un montant de 200€ à utiliser à Intermarché à Saint-Jean-en-Royans. En effet plusieurs familles de notre commune bénéficient des Restos du Cœur.

Adopté à l'unanimité.

***Vœux du Maire**

La date à laquelle le Maire et le Conseil Municipal présenteront leurs vœux cette année est arrêtée au vendredi 11 janvier 2013 à 18h30 (à la salle des fêtes).

***Enquête publique déclassement partiel de voirie La Brièrre :**

Cette enquête s'est terminée le 09/11/2012 avec 3 permanences du Commissaire Enquêteur et une bonne participation de la population. Le compte-rendu du Commissaire Enquêteur sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

***SIEAV** : 5 pré-études d'assainissement collectif ont été réalisées sur la commune de Saint Agnan : hameaux « Les Chabottes », « Les Trucs », « La Brièrre », « Les Faures », et « Rousset ». L'analyse de leurs résultats permettra de faire un choix des études à entreprendre.

***Comité local d'installation et de transmission des exploitations agricoles**

Ce service est en train d'être mis en place par l'APPAP en collaboration avec la CCV. Ce comité sera composé d'agriculteurs, d'élus et de représentants de structures agricoles. Ses objectifs sont de créer une dynamique autour de l'installation/transmission en mettant en place une action forte sur le terrain, cibler les enjeux importants du territoire en lien avec l'installation agricole, favoriser l'implication des acteurs locaux dans la transmission des exploitations agricoles, permettre d'avoir un relais local utile dans certaines transmissions d'exploitations, aider les porteurs de projet dans leur installation. La municipalité doit nommer des agriculteurs et un élu référents. Au niveau du Conseil Municipal, sont nommés Mr Francis CHEVREUX et Mme Christine COTTIN. Nous prendrons également contact avec de jeunes agriculteurs nouvellement installés sur la commune pour leur présenter ce service et leur proposer de rejoindre le Comité.

***Changement de locaux pour l'Office du Tourisme Cantonal**

Frédéric Bolmont nous informe d'un transfert prochain des locaux de l'Office du Tourisme : abrité actuellement dans un local communal sur la commune de La Chapelle en Vercors, il déménagera provisoirement au rez-de-chaussée de La Maison du Paysan en attendant de trouver une solution durable concernant des locaux adaptés à cette structure.

Séance terminée à 23h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal le mardi 22/01/2012 à 20h30.